

**Groupe de travail commun DGFIP/ DGDDI sur unification recouvrement fiscal -
12/09/2019**

Présidé par Mme ORANGE-LOUBOUTIN, présence notamment de M FOURNEL (DGFIP), Mme BRAUN-LEMAIRE (DGDDI), M GARDETTE (rapporteur).

Délégation CGT : Manuella DONA (SNAD), Alexandre DERIGNY et Laurent PERIN (Fédération)

En déclaration liminaire, la CGT a dénoncé le fait que nous étions toujours informés en aval des réformes plutôt qu'en amont. Nous ne sommes pas satisfait sur la méthode puisque pour le ministère nous sommes juste là au mieux pour l'accompagnement social. Il a été rappelé que la CGT a fait plusieurs demandes de négociations (9 thèmes), qui ont toutes été refusées par le Ministre.

Nos réponses, nous les apporterons plutôt lors de la journée de mobilisation du 16 septembre à la DGFIP. La Fédération des Finances CGT travaille à l'élargissement du conflit à partir du 16.

Sur le fond : le dispositif proposé est intenable notamment dans une administration qui poursuit les suppressions d'emplois. Il soulève de nombreuses questions sur l'avenir et les capacités de contrôles des taxes transférées (éclatement de la chaîne de contrôle sur plusieurs administrations).

Sur le volet RH, la CGT a demandé un cadrage ministériel au vu des difficultés connues sur le pôle 3E.

La présidente a rappelé qu'il s'agissait d'un groupe de travail sur la méthode de discussion, mais que tout n'était pas calé aujourd'hui.

M GARDETTE a fait une présentation rapide et a indiqué que les choses avaient évolué par rapport à la commande du Ministre et son discours du 11 juillet 2018 (pas d'agence unique du recouvrement fiscal-social en 2022, même si cela pourrait rester un objectif à moyen terme).

La CGT est intervenue pour exprimer la vive émotion chez nos collègues douaniers à la lecture du rapport, aussi bien sur l'aspect métiers que RH. La question du lien assiette/contrôle est essentielle dans cette réforme et celle-ci engendrera un taux de contrôle en baisse alors que celui-ci est déjà trop faible.

Pour les collègues, le volet RH pourrait être colossal et il y a donc besoin de garanties (pas de mobilité forcée...). La CGT a rappelé que le Ministère a des obligations en terme de respect des conditions de travail dans la conduite de projets, et qu'il doit présenter des études d'impact et doit veiller aux risques psycho-sociaux

Au vu de l'absence de bilan sur des taxes déjà transférées à la DGFIP au 1er janvier dernier (sur les Boissons Non Alcooliques), la CGT a demandé officiellement de suspendre la réforme jusqu'à ce qu'un bilan en soit tiré. Réponse négative du ministère.

En conclusion, la présidente a précisé le contour du cycle de travail :

- possibilité de modifier le périmètre et le calendrier de la réforme
- transmission des analyses d'impact
- tenue d'un groupe de travail ministériel sur le volet RH
- le 1er GT fera un bilan du transfert effectué en janvier à la DGFIP (contrôle, formation, RH...)